

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL80

présenté par  
M. Coronado, M. Molac et M. Cavard

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 50, après le mot :

« établi »,

insérer les mots :

« sans délai ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe de préciser que les relevés seront immédiatement établis.